UNSA TERRITORIAUX Magazine

Pages spéciales UNSA Magazine N°173 - décembre 2015

# Conseil Fédéral décentralisé à Marseille

*2016 : année de congrès pages 4 et 5*

*Les photos du Conseil Fédéral pages 8 et 9*

*CNFPT : la guerre du 1% - le retour pages 14 et 15*

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
UNSA Territoriaux
libres ensemble

# TERRITORIALE ET FIÈRE DE L'ÊTRE

## LA MNT, AU COEUR DE LA PROTECTION SOCIALE DES 1,8 MILLION D'AGENTS TERRITORIAUX

Chaque jour, ils font vivre les services publics locaux, pour le bénéfice de 65 millions de Français. C'est pourquoi la Mutuelle Nationale Territoriale est fière de les protéger avec des couvertures de qualité en santé et prévoyance, depuis maintenant plus de 50 ans. Et pour longtemps encore !

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584

MNT
Les territoriaux solidaires

www.mnt.fr
facebook.com/mutuelleMNT

09 72 72 02 02
Prix d'un appel local

# Résistance

Les terribles attentats qui nous ont marqués appelent à la résistance démocratique. Ceux qui répandent la terreur ne nous feront pas plier. Nous opposerons notre unité et nos valeurs à la barbarie.

« La France incarne tout ce que les fanatiques religieux du monde détestent… le droit de ne croire en aucun dieu, de flirter, fumer et apprécier le sexe hors mariage, de lire n'importe quel livre, d'aller à l'école gratuitement, se moquer des prélats et des policitiens, de pas se soucier de la vie après la mort » (extrait du New York Times).

Nous ne crierons pas avec les loups. Mais quand même ! Depuis le temps que nous dénoncions « cette politique aveugle et imbécile » qu'était la Révision Générale des Politiques Publiques entamée en 2007 et qui poursuit sa route inexorablement depuis.

La réduction des déficits publics est une nécessité. Pour autant, elle ne doit pas empêcher la puissance publique de s'exercer. Le gouvernement l'a compris, nous en prenons acte. Mais les organisations syndicales réformistes comme la nôtre doivent aussi être forces de propositions, dans le contexte budgétaire tendu que nous connaissons.

**Des réformes doivent être engagées**

Des réformes doivent être engagées, notamment sur la fiscalité, et tout particulièrement sur la fiscalité des entreprises. Si le seul refrain c'est la baisse des dotations aux collectivités territoriales et la suppression des postes de fonctionnaires, il est clair que nous n'y arriverons pas.

Notre quatrième congrès qui aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2016 ne pourra pas faire l'économie de ces circonstances. Et ce sont bien les militantes et les militants, les syndiquées et les syndiqués qui fondent les valeurs de notre syndicalisme libre qui devront en être les fers de lance.

Au moment où ces lignes sont écrites, nous ne savons pas si le Front National arrivera à ravir la présidence d'une ou de plusieurs régions. Mais il y a une chose dont nous sommes certains, c'est que le Front National est l'ennemi du syndicalisme.

Nos pensées sont sombres, nos cœurs sont lourds. Essayons pourtant de garder notre insouciance, notre bonheur de vivre, la tête haute et le regard fier.

Bonne année à toutes et à tous. Une année faite de solidarité et d'entraide qui tourne le dos à la peur, vraiment, sincèrement et du fond du cœur.

Catherine Guérin
*Secrétaire générale*

**Directeur de la publication :** Luc Bérille **Secrétaire de rédaction :** Christine Villanova **Composition :** Publications UNSA
**Imprimerie :** Tactic Impressions 2, rue Berthelot 95500 Gonesse Tél. : 01 39 86 19 08 **Crédit photos :** UNSA Territoriaux
**Dépôt légal :** décembre 2015 **Tirage :** 15 200 exemplaires Revue mensuelle ISSN 1283-9396
UNSA Territoriaux : 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - Tél : 01 48 18 88 36 Fax : 01 48 18 88 35
**courriel :** unsa-territoriaux@unsa.org **Site internet :** http://unsa.territoriaux.org

# 2016 : année de Congrès
# Réunir pour réussir !

Les 7, 8 et 9 juin 2016 à Périgueux se tiendra le 4ème Congrès de la Fédération UNSA Territoriaux.

**Catherine Guerin et Claudie Coste, le travail en commun !**

Eh oui, quatre ans bientôt depuis le Congrès du Mans. Comme la roue tourne et elle tourne dans le sens de l'UNSA Territoriaux !
Rappelez-vous, lors des élections professionnelles de 2014, votre fédération a été la seule chez les fonctionnaires territoriaux à progresser. Et quelle progression ! Ce sont 79 300 agents publics supplémentaires qui ont fait confiance à l'UNSA Territoriaux.
Un congrès est toujours un acte fort dans la vie d'une organisation syndicale. Il en a toujours été ainsi dans la vie de l'UNSA Territoriaux qui, en 2016, fêtera aussi ses 10 ans.

## La FPT dans la tourmente

Forte de presque deux millions d'agents, la fonction publique territoriale constitue l'un des maillons essentiels du fonctionnement de l'organisation décentralisée de la France. Et ce n'est pas rien face aux défis qui nous attendent.
La chronique annoncée du non remplacement des agents qui partent en retraite. Pire, la Révision Générale des Politiques Publiques, la fameuse RGPP que nous dénoncions déjà lors de notre précédent congrès.
La baisse des dotations aux collectivités territoriales n'a qu'un seul mot, économie, qu'un seul leitmotiv, la suppression des postes de fonctionnaires sans que le dispositif législatif ne permette d'autres solutions aux collectivités territoriales. Bien sûr que nous devons réduire notre déficit public. Il y

va de notre compétitivité dans le monde. Mais doit-on tout lui sacrifier au point d'anéantir le rôle de la puissance publique ?

## L'UNSA Territoriaux à la manoeuvre

A l'UNSA Territoriaux nous avons souvent dénoncé le nombre de fonctionnaires non remplacés, la baisse aveugle des dotations aux collectivités territoriales, les attaques contre le statut. Nous devrons, non seulement le réaffirmer lors de notre prochain congrès mais être force de propositions. La libre administration des collectivités territoriales doit être une chance, pas une contrainte. Le nombre réduit de cadres d'emplois, de filières et ses quelque 250 métiers différents, offrent aux employeurs territoriaux une évidente souplesse dans la gestion des personnels.

## Avec des revendications constructives

La réforme territoriale, la modification de la carte des collectivités sont pour les agents territoriaux synonymes de transfert, de mobilité, d'adaptabilité ou de création de métiers aux nouvelles exigences pesant sur les collectivités territoriales. Elle génère, légitimement, de l'inquiétude, voire de l'anxiété et peut devenir un risque psychosocial majeur. La qualité de vie au travail, la lutte contre les risques psychosociaux doivent être au cœur de nos revendications. Il n'y a pas de fatalité en matière de conditions de travail ! Il y a une volonté partagée entre élus et représentants du personnel de mettre en place des actions, comme la mobilité choisie, le développement des plans de formations.
À cet égard, l'accès à la formation pour tous, l'augmentation des offres de formation doivent nous conduire à revendiquer à terme, une augmentation de la cotisation des collectivités territoriales au CNFPT afin de répondre aux défis de la réforme territoriale.

## Une fédération forte et unie

La fédération UNSA Territoriaux compte aujourd'hui, près de 500 syndicats répartis sur tout l'hexagone et ses territoires d'outre mer.
Au congrès de Périgueux nous serons encore plus nombreux, car rien n'arrêtera notre progression. Cela nous confère de plus grandes responsabilités encore. Celles de continuer à former nos militantes et nos militants. Celles d'accroître la défense de nos adhérentes et nos adhérents en développant un réseau d'aide juridique sur tous les territoires. Celles de développer, toujours plus, un syndicalisme de proximité.

Réunir pour réussir, voila bien toute la philosophie qui fonde notre développement sur la base d'une réalité simple et efficace : la liberté d'actions et de revendications, dans nos syndicats, pour nos syndiqués, pour l'avenir de la Fonction Publique Territoriale.
« Réunir pour réussir » sera le slogan de notre congrès, en 2016, à Périgueux !

Catherine Guerin
*Secrétaire générale*
Claudie Coste
*Membre du bureau*
*UNSA Territoriaux*
*Titulaire au CSFPT*

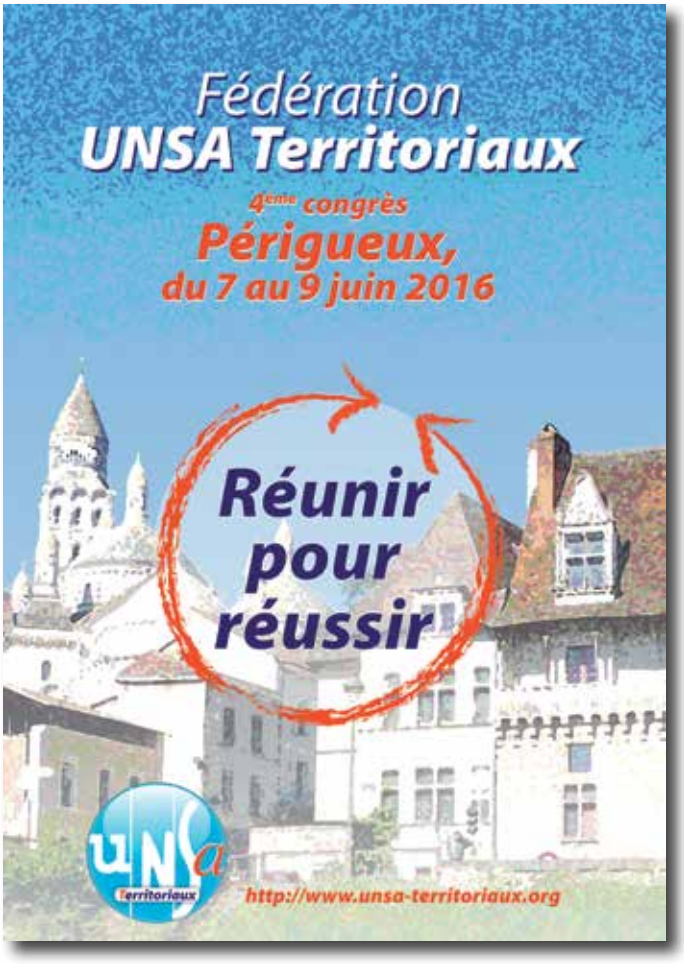

## Conseil Fédéral décentralisé à Marseille

# Citations du discours d'ouverture

### Sur les Unions Régionales UNSA Territoriaux

*« Faire fonctionner des unions régionales nécessite des moyens, humains et financiers. Sur les moyens humains, les syndicats locaux qui décideront de ce qu'ils veulent ou peuvent donner. Sur les moyens financiers, le Bureau Fédéral propose de verser des subventions aux unions régionales afin de favoriser un certain nombre d'initiatives qui visent le développement, la formation, l'aide juridique... »*

### Sur l'assistance juridique

*« Ce besoin est immense. Vous savez que c'est nécessaire de développer cette action, car défendre nos adhérents, c'est notre cœur de métier ! De la même façon que nous avons mis en place un réseau de référents formation, Michel Lestienne, notre responsable juridique désormais à plein temps, souhaite mettre en place un réseau de référents juridiques. »*

### Sur l'image des fonctionnaires

*« De tout temps, les fonctionnaires sont les boucs émissaires d'une société en crise. Et pourtant, c'est bien grâce aux fonctionnaires et aux Services Publics que nos compatriotes ont mieux résisté à la crise que leurs voisins européens ! »*

### Sur le temps de travail

*« Le temps de travail hebdomadaire, c'est 35 heures. Et il n'est pas question de remettre en cause le temps légal de travail, tout comme il n'est pas question de dénoncer unilatéralement les protocoles locaux de temps de travail, qui ont leur sens. Et si d'aventure on devait le faire, cela devrait se faire localement dans le cadre du dialogue social ».*

### Sur la prime au mérite

*« Les collectivités territoriales qui l'on tentée ont vite compris combien l'instauration d'une prime individuelle au mérite était destructrice en matière de ressources humaines. On a quand même suffisamment de dispositions réglementaires pour avancer, sans introduire une prime au mérite ».*

### Sur l'« accord » PPCR

« Certes ce n'est pas l'accord du siècle mais il comprend bien des points positifs et notamment l'obligation de négocier la valeur du point d'indice dès février 2016. Car depuis 2010 avec le blocage du point d'indice, les fonctionnaires participent largement à la réduction des déficits : 7 milliards. En introduisant cette obligation de négocier, nous voulions signifier que nous aussi, nous contribuons à la richesse nationale car nous sommes producteurs de services ».

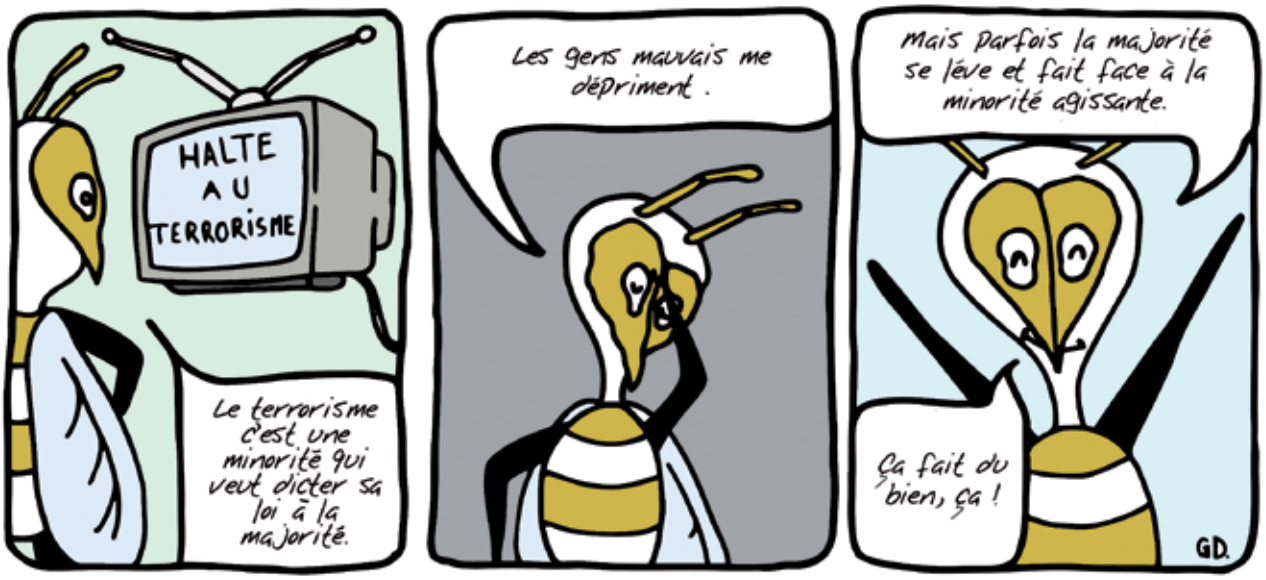

## Conseil Fédéral décentralisé à Marseille

# Vous avez dit, congrès « extraordinaire » ?!

Dans la cité phocéenne qui accueillait les 18 et 19 novembre dernier l'UNSA Territoriaux pour son Conseil Fédéral décentralisé annuel, un évènement inhabituel s'est produit : le dernier jour, le Conseil Fédéral s'est transformé en Congrès Extraordinaire… Pour quoi faire et comment ? Explications.

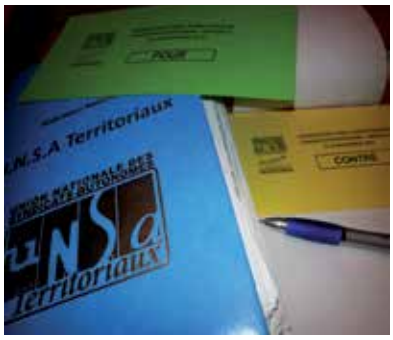


Statutairement, le Conseil Fédéral -organe directeur de l'UNSA Territoriaux- se transforme en Congrès Extraordinaire lorsque son ordre du jour l'amène à modifier les statuts de la Fédération. C'était précisément le cas ce 19 novembre 2015 : la matinée devait voir le vote des modifications des statuts, rédigés à la création de la fédération et donc plus guère adaptés alors que l'UNSA Territoriaux a depuis multiplié ses effectifs par 8, tandis que l'après-midi devait être consacré en corollaire, au Règlement Intérieur.

### Moderniser les statuts fédéraux

Pour ce faire, les propositions de modifications statutaires avaient été plusieurs mois en amont adressés par mail à tous les Secrétaires généraux des syndicats affiliés à la Fédération Nationale. Ces derniers, après en avoir débattu dans leurs instances locales avaient -ou pas- renvoyé à la fédération leurs projets d'amendements.

La Commission des Statuts sous la présidence de l'ex Secrétaire générale d'UNSA Territoriaux, Brigitte Lerondel, s'était alors penchée sur les dits amendements et décider d'en intégrer certains et d'en rejeter d'autres.

En congrès extraordinaire, la même présidente de séance, devait donc passer au vote les 24 articles des statuts fédéraux. Concrètement, le délégué du syndicat dont l'amendement n'a pas été retenu par la Commission des Statuts est invité à le défendre oralement. Certains le font, d'autres le retirent, principalement quand l'esprit de leur amendement a été préservé dans le texte final. Donc, après que la parole ait été donnée au défenseur de son amendement, celui-ci est soumis au vote et le Congrès Extraordinaire -organe souverain- décide d'adopter ou pas le dit amendement. Puis, on passe à l'article suivant.

### « La critique est aisée mais l'art est difficile… »

Mais d'explications pléthoriques en prises de paroles spontanées dans la salle, après 5 heures de séance, le congrès extraordinaire n'avait pu exprimer ses votes que pour 12 articles sur 24 ! Et certains commençaient à s'inquiéter de leur train de retour vers leur région… Adieu donc l'ambition légitime de travailler sur les règlements généraux ; adieu même l'espoir de finir le travail commencé sur les statuts fédéraux ? Fallait il donc se résoudre à convoquer une nouvelle fois le congrès extraordinaire avec le coût financier et humain qui va avec ? Eh non !

Une grande majorité de syndicats présents et représentés a invoqué la souveraineté du congrès extraordinaire pour sortir de cette regrettable impasse. C'est ainsi que par un vote par mandats, à l'urne, le Congrès souverain a décider d'adopter tous les articles restants. Grâce à la rigueur remarquable de la commission des mandats après avoir décompté tous les mandats, les statuts ont été adoptés à l'unanimité moins quelques absentions. La majorité à s'exprimer lors de ce vote global représentait plus la moitié de l'ensemble des adhérents de l'UNSA Territoriaux. Preuve que la volonté d'aller de l'avant est toujours aussi vive dans notre fédération !

Christine Josset-Villanova
*SGA fédérale*

# Conseil Fédéral décentralisé à Marseille

Voici, résumé en quelques images, les points forts de cet événement qui a rassemblé près de 180 participants au Conseil Départemental des Bouches du Rhône les 18 et 19 novembre 2015.

Après les attentats de Paris, en signe de deuil national, le Conseil Départemental avait mis ses drapeaux en berne et la Fédération UNSA Territoriaux également...

Avant de prononcer son discours fédéral, la Secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux, Catherine Guerin, ouvrait ce Conseil Fédéral par une minute de silence en hommage aux victimes du terrorisme.

Près de 180 participants représentant en voix plus de la moitié des adhérents de la Fédération UNSA Territoriaux assistait le matin à la présentation des points d'actualité syndicale : juridique, formation syndicale, CSFPT, CNFPT, retraites, OPH, développement et temps de travail.

Le Budget Prévisionnel de la Fédération pour 2016, après présentation détaillée par le Trésorier fédéral, Didier Cousin, était adopté par 200 voix pour, 14 voix contre et 6 abstentions.

L'après-midi, les conseillers fédéraux se répartissaient dans deux ateliers programmés. Ici, l'atelier sur la loi NOTRe qui traitait des mutualisations.

L'atelier sur la loi NOTRe était animé par Bruno Coudret, entouré de Claudie Coste et de José Rodriguez de l'UNSA Territoriaux du Grand Lyon, pionnier dans ce domaine épineux.

Pendant ce temps, la fusion des régions était envisagée dans le deuxième atelier sous l'angle à la fois juridique et syndical.

L'atelier sur la fusion des régions était animé par Claude Lehen, responsable du développement fédéral et par Michel Lestienne, responsable du secteur juridique et par la Secrétaire générale de la Fédération

La journée du 19 novembre voyait la transformation du Conseil Fédéral en congrès extraordinaire afin de voter les modifications de statuts fédéraux ainsi que le Règlement Intérieur ; en principe...

## Merci !

**La fédération UNSA Territoriaux remercie et félicite les militantes et militants du syndicat UNSA Territoriaux du CD 13. Autour de leur Secrétaire général, Patrick Campagnolo, toute l'équipe organisatrice, Sandra, Annie, Azzedine, Ramzi, Eric, Nadine, Julie et Abdelkrim n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur enthousiasme pour mettre en œuvre ce Conseil Fédéral. Un grand bravo !**

# OFFRE | 2016
# FORMATION

› TROUVEZ
**UN STAGE, UN ITINÉRAIRE DE FORMATION**

› CRÉEZ
**VOTRE CATALOGUE OU VOTRE AFFICHE**

› INSCRIVEZ
**VOS AGENTS EN LIGNE**
À NOS FORMATIONS

› N'OUBLIEZ PAS
**MOBISTAGE**
notre service en ligne pour faciliter les déplacements jusqu'à nos formations

Rendez-vous sur
**WWW.CNFPT.FR**

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

# 3 questions à ... Franck Perneckele

Chargé de l'accueil et du secrétariat de la fédération.

**Tu viens d'être recruté par la fédération au 1er septembre 2015. Quelles sont tes missions ?**

Ma première mission est d'assurer l'accueil physique et téléphonique au siège fédéral de l'UNSA Territoriaux. Cela implique de répondre aux questions et d'aiguiller les personnes qui m'appellent ou que je reçois vers la personne la mieux placée pour répondre aux attentes. Un de mes objectifs est donc d'identifier clairement les demandes pour pouvoir y répondre avec justesse et rapidité.
J'ai démarré rapidement et dès la deuxième semaine j'ai pu assister au Bureau Fédéral, ce qui m'a permis de prendre contact avec toute l'équipe nationale. C'était une formation accélérée ! J'ai pu prendre la mesure de la tâche à accomplir. Je dirai que ma mission première est d'être un maillon de la chaîne. Je suis donc à votre écoute et à votre disposition. J'aime ce que je fais et je veux être le plus disponible et efficace possible.

**Après 4 mois d'activité au siège fédéral, quel est le premier bilan que tu pourrais dresser de cette période ?**

Il a fallu que je prenne mes marques. Comme c'est un poste nouveau, il faut dans un premier temps définir les priorités. Je me suis organisé en fonction des tâches à accomplir : la gestion du courrier, le téléphone, les courriels, l'accueil des visiteurs ainsi que les relations avec l'équipe de l'UNSA Territoriaux. Je travaille en étroite collaboration avec la Secrétaire générale Catherine Guerin et ses adjoints car c'est vers eux que je me retourne lorsque une situation à besoin d'être résolue. A cet égard, outre Laurent Branchu qui est très présent au siège, je travaille aussi particulièrement avec Michel Lestienne qui est responsable juridique. La question juridique me passionne. Toutes les personnes qui composent l'équipe fédérale sont très compétentes dans leurs domaines d'activité. Il n'y a pas de problème qui ne trouve sa solution. Mais j'insiste : appelez la fédération avant que votre situation soit arrivée au point de non-retour. Téléphoner la veille d'un CT, d'une CAP ou d'un conseil de discipline, c'est un peu tard car la recherche de textes de lois, d'une jurisprudence ou autres arrêtés demande du temps. Enfin, nombre de personnes appellent simplement pour se syndiquer ; là, je les redirige vers leurs syndicats locaux.

**Tu es aussi un syndiqué militant de l'UNSA Territoriaux. Quel a été ton parcours syndical ?**

Je suis rentré au Val de Courbevoie en 2010 après avoir fait une pause de 10 ans pour un projet d'entreprise. J'ai observé que dans ma collectivité territoriale, il y avait toujours la même problématique que lorsque que j'étais parti 10 ans auparavant. La seule chose positive était que l'UNSA territoriaux Animation avait été créée par Eva Martin et ses collègues. J'ai d'abord été sympathisant puis je me suis vite impliqué plus sérieusement car on avait besoin de mes compétences de négociateur. Encore maintenant je suis proche de mes collègues et je ne lâche rien car l'animation est vraiment malmenée en ce moment à cause des nouveaux rythmes scolaires et des baisses des dotations de l'Etat qui servent de justification pour certaines collectivités qui en profitent pour faire le ménage dans la masse salariale !
Mais j'ai appris une chose très importante avec L'UNSA : nous privilégions toujours les négociations plutôt que le blocage et la grève, même si nous avons mené des actions qui ont inévitablement abouti parfois à ces extrémités.

Contact : 21 rue Jules Ferry à Bagnolet - Tél : 01 48 18 88 36 - secretariat@unsa-territoriaux.org

# Au CSFPT, le rythme de travail s'accélère

Malgré la non-signature du protocole d'accord PPCR, les textes présentés au CSFPT sont nombreux.

Lors de la dernière séance, l'ensemble des organisations syndicales a voté à l'unanimité contre les textes réformant le statut des ingénieurs en chef, pour la seconde fois.
En effet, la scission du cadre d'emplois des ingénieurs imposera à l'avenir des seuils démographiques ainsi que la nécessité d'occuper un emploi fonctionnel pour accéder au troisième grade du nouveau cadre d'emplois des Ingénieurs et au cadre d'emplois des Ingénieurs en chef. A noter que le texte prévoit néanmoins que les tableaux d'avancement des ingénieurs principaux éligibles à l'ancien grade d'ingénieur en chef resteront valables, à la seule condition que le tableau soit antérieur à la parution des décrets des nouveaux cadres d'emplois de ces mêmes ingénieurs. C'est le seul point sur lequel le gouvernement nous a entendus…

**Votes contre et abstention**

De même, nous avons voté contre le texte instituant la possibilité de mettre en place des Maisons de service au public. Si les Maisons de services au public peuvent être une solution pour maintenir une présence mutualisée de certains services (privés et publics) à la population dans les territoires ruraux désertifiés, on peut s'inquiéter de cette brèche car le décret prévoit que des personnes morales de droit privé pourront donc gérer ces « Maisons »… A l'UNSA, notre inquiétude, c'est qu'au travers de ce type d'initiative, c'est le statut qui pourrait se trouver affaibli et, par conséquent, les missions de service public.

Dernier texte pour cette séance, la décentralisation partielle aux Conseils régionaux des CREPS (centre régional d'éducation physique et sportive) issue de la Loi NOTRe n'a pas convaincu même s'il ne concerne que 420 agents (dont 173 contractuels). Nous nous sommes abstenus en attendant les décrets qui concerneront directement les modalités des transferts de ces agents.

**Hors vote**

En parallèle, l'activité du CSFPT est largement impactée par la rédaction du livre blanc.
Le comité de pilotage s'est mis en place et les premières fiches commencent à nous parvenir pour validation.

Par ailleurs, les formations spécialisées travaillent en auto saisine sur une réflexion globale sur l'avenir de la catégorie A ainsi que sur le panorama de la formation dans la fonction publique territoriale et en particulier, le bilan de la mise en œuvre des outils de formation, tel que le DIF (droit individuel à la formation).

Enfin, lors de la prochaine séance du 16 décembre, la présence de Marilyse Lebranchu a été annoncée. Elle devrait annoncer dans quel calendrier va se dérouler l'examen des textes relatifs à l'accord PPCR.

**Sus au « Fonctionnaire Bashing »** !

Nous évoquerons pour finir les attaques indirectes multiples sur les fonctionnaires en général et sur les fonctionnaires territoriaux en particulier. Certains politiques voudraient faire de la stigmatisation du « vilain fonctionnaire » une propagande porteuse. Dans la réalité ce ne sont certainement pas ces mêmes fonctionnaires composés à 75% de catégorie C et dont le salaire moyen dans la FPT est de 1400€ (toutes les 3 catégories comprises) qui doivent servir de variable d'ajustement face à une baisse de Dotation Générale de Fonctionnement des Collectivités Territoriales instituées par l'actuel Gouvernement. Ce « Fonctionnaire Bashing » s'illustre dans des médias audio visuels actuellement sur des sujets comme la « prime au mérite » ou le «temps de travail ». L'UNSA Territoriaux dénonce cette propagande qui vise uniquement à faire des Territoriaux des boucs émissaires en temps de crise !

Patrick Campagnolo
et Claudie Coste
*Membres Titulaires du CSFPT*

# Coup de chapeau à UNSA Antibes et CASA !

Lors des intempéries automnales dramatiques dans le sud de la France, les agents territoriaux ont fait face avec un courage et une abnégation remarquable ! Dans la foulée, l'équipe syndicale d'UNSA Antibes et CASA avec la Secrétaire générale Marie-Christine Sabatier, a fait montre d'une gestion optimale de cette terrible crise.

Dés le lundi 5 octobre au matin, l'équipe a saisi le DGS afin que soient accordées des autorisations spéciales d'absence aux agents touchés par le sinistre. Le mardi 6 octobre, visite sur le site le plus sinistré « rue Courbe et vieux chemin de St Jean « où des agents ont risqué leur vie dans le cadre de leur activité professionnelle. Ces agents municipaux ont d'ailleurs sauvé plusieurs vies civiles cette nuit-là dans cette petite rue étriquée, dont plusieurs habitations de plain-pied étaient complètement sous la boue alors que pratiquement tous les équipements et moyens des Services avaient été détruits… Le mercredi 7 octobre, réunion de crise avec le DGS et les DGA. L'UNSA a demandé un soutien psychologique pour les agents très fortement touchés, un soutien administratif et juridique pour les agents démunis face à l'ampleur des dégâts personnels qu'ils ont à solutionner. Le 7 Octobre après-midi au CHSCT, l'UNSA a saisi le Président pour que le site de travail de l'avenue Courbe et vieux chemin de St Jean soit évacué. Une solution à court terme est proposée : déménagement vers le site des terriers ou le site des trois moulin pour les agents des bureaux et ouverture de la salle trampoline à côté de l'unité des fêtes pour les agents des ateliers. L'UNSA a également saisi le Maire pour que toutes les forces municipales soient mobilisées pour aider ces agents.

Le syndicalisme solidaire et de proximité, c'est ça aussi !
Bravo !

## L'UNSA séduit les officiers de sapeurs-pompiers

**Suite à l'annulation des élections de décembre pour les CAP A et B, 7310 officiers de sapeurs-pompiers étaient appelés aux urnes le 30 septembre dernier. Bilan et perspectives pour l'UNSA SDIS de France**

En catégorie B, l'UNSA-SDIS reste 6ème sur 8 organisations mais progresse de 5,39% par rapport au scrutin de décembre 2014 et ne se situe qu'à 73 voix d'un siège. En catégorie A, l'UNSA-SDIS progresse de la 5ème à la 4ème place, en augmentation de 23,8% par rapport au scrutin de décembre 2014. Si l'UNSA-SDIS ne décroche aucun siège, ces résultats sont très encourageants pour une organisation qui a moins d'un an d'existence ! Ils démontrent qu'un syndicat représentatif, réformateur, 4ème force dans la Fonction Publique Territoriale, constitue bel et bien une nouvelle alternative pour les cadres de sapeurs-pompiers.

Récemment arrivés sur l'échiquier des partenaires sociaux dans les SDIS, nous ne sommes implantés aujourd'hui que sur 13 départements. Notre priorité pour les trois ans à venir est de nous développer en nous implantant dans de nouveaux départements mais aussi de convaincre à travers notre approche des dossiers, basée sur un syndicalisme moderne.

## Au Centre National de la Fonction Publique Territoriale

# « La guerre du 1% » - Le retour

Ca aurait pu être un drame… finalement, c'est une tragicomédie ! Le 30 septembre 2015, l'annonce éclate comme une bombe : le gouvernement veut baisser la cotisation due au CNFPT par les Collectivités Territoriales. De 1% de la masse salariale, la cotisation passerait à 0,8% ! Le pitch….

**L'administratrice UNSA Territoriaux avec le President du CNFPT**

On se refait le film !
Dans le premier épisode, « La guerre du 1% » avait été déclarée sous l'ère Sarkozy. Il était alors question de baisser la cotisation pour la formation des agents territoriaux de 1% à 0,9%.
Après des batailles épiques menées par le Président du CNFPT, soutenu activement par les Organisations Syndicales et nombre d'Elus Locaux, le sénateur Arthuis -auteur de l'amendement « formaticide »- l'emportait finalement… et le CNFPT avait du survire en restreignant ses actions et en épuisant sa fameuse « cagnotte » qui alimentait au fond les appétits de l'Etat. Mais, l'alternance survenant à la Présidence de l'Etat, sous la houlette de la nouvelle ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu - qui dans l'opposition parlementaire avait précédemment combattu l'amendement Arthuis - le 1% était enfin restauré. Victoire de l'alliance pour la formation professionnelle des Territoriaux !
Générique de fin.

### Saison 2

Quand, soudain, à l'automne 2015 -s'inspirant peut-être des recettes hollywoodiennes- l'Etat décide de se lancer dans une suite de « La guerre du 1% ». Le scénario du nouveau blockbuster, est inscrit dans le projet gouvernemental de Loi de Finances 2016. Mais, comme souvent pour les seconds films, l'Etat fait de la surenchère : une baisse à 0,9%, c'est du déjà vu, on table donc sur une baisse de cotisation à 0,8%. Ca, c'est nouveau ! La justification de cette nouvelle campagne change aussi : là où le sénateur du pre-

mier épisode jalousait ouvertement la bonne santé financière du CNFPT, l'Etat actuel tente une manœuvre qui se veut plus machiavélique. L'Etat, conscient que la baisse drastique de ses dotations aux Collectivités Territoriales grève considérablement leurs budgets en les privant de 12,5 milliards d'euros pour la période 2014/2017, pour « compenser », leur fait cadeau d'une économie de cotisation au CNFPT chiffrée à 70 millions d'euros. Le compte n'y est pas ! Bref, l'Etat reprend le gros gâteau d'une main et rend une miette de l'autre main. Colère des Elus Locaux qui ne sont évidement pas dupes !

**L'alliance se renforce**

En riposte, les Elus Locaux, via leurs puissantes associations des Maires et des Régions de France, font bloc autour de François Deluga, Président du CNFPT. De même, les Organisations Syndicales représentatives au CNFPT -dont l'UNSA Territoriaux- se liguent contre cette baisse des moyens alloués à la formation de leurs collègues ; baisse particulièrement injuste si l'on considère que l'Etat alloue 3,5% de sa masse salariale à la formation de ses propres agents et que la Fonction Publique Hospitalière accorde quand même 2,9% aux siens !
Pour sceller cette union sacrée, toutes couleurs politiques et syndicales confondues, l'Etat commet en plus l'erreur d'envoyer en avant poste celle qui avait tant soutenu auparavant la cause de la Fonction Publique Territoriale, sa ministre, Marylise Lebranchu. « On n'est jamais trahi que par ses amis »… là, c'est une levée de boucliers !
Les motions officielles exigeant le maintien du 1% se multiplient : d'abord celle du Conseil d'Administration du CNFPT, puis celle du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et suivent celles de tous les Conseil Régionaux d'Orientation…
De son côté, la Fédération UNSA Territoriaux, rompue à cet exercice de résistance active, demande à tous ses syndicats membres de convaincre leurs Maires, Présidents d'Exécutifs Territoriaux et surtout leurs Parlementaires de s'opposer à la baisse des moyens de formations de leurs employés territoriaux. Et le coup porte !

**Happy end**

Les Fédérations Syndicales représentatives dans la FPT sont enfin reçues au Cabinet du Premier ministre le 9 octobre. On leur laisse alors entendre que le gouvernement lâchera finalement l'affaire à 0,9%. Négociation de marchands de tapis ? Là, Catherine Guerin, Secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux, décoche une flèche qui fait mouche : « Sachant que c'est justement Marylise Lebranchu qui s'est opposée, sur la base de notre argumentation syndicale, à l'amendement Arthuis qui baissait la cotisation précisément à 0,9%, si vous restaurez cette même baisse vous prouverez alors que c'est le sénateur qui avait raison et que vous aviez tort ! ».
Les syndicalistes ne reculent devant rien : à quelques jours de la séance qui sonnera l'issue des combats à l'Assemblée Nationale, une entrevue y est organisée avec la Rapporteur du projet de Loi de Finances… Convaincre, c'est quand même notre arme privilégiée, non ?!
Et, à 1H16 du matin, le 10 novembre 2015, dans l'hémicycle, les Députés votent pour le maintient du 1% de cotisation au CNFPT. Le gouvernement ne s'est même pas défendu.
La formation des Territoriaux est sauvée !

**La saga continue ?**

Alors, y aura-t-il un épisode 3 ? « Si tu veux la paix, prépare la guerre » : d'ores et déjà le débat s'engage à la Fédération UNSA Territoriaux et il est probable que l'augmentation des moyens de formation des territoriaux qui constitue leur principale voie de promotion sociale devienne une revendication forte du 4ème Congrès de l'UNSA Territoriaux en juin prochain.
1% c'est bien, mais face à l'augmentation des formations initiales obligatoires et à la nécessité accrue de professionnalisation et d'accompagnement des agents dans le contexte actuel et à venir de mutualisations, regroupements des communes et de fusion des grandes régions, 1% c'est bien peu !

Christine Josset-Villanova
*SGA UNSA Territoriaux*
*Administratrice du CNFPT*

## Le Sénat ou la menace fantôme

Une menace plane encore sur l'avenir du 1% de cotisation au CNFPT. En effet, après la première lecture à l'Assemblée Nationale, les sénateurs ont ensuite réintégré dans le projet de Loi de Finances, l'article d'origine prévoyant l'abaissement de cotisation à 0,8%... Enfin, ce sera le retour du projet de Loi de Finances devant les députés pour un vote définitif prévu le 18 décembre.
Gageons que l'Assemblée Nationale ne se dédira pas de son premier vote en faveur du maintien des moyens dédiés à la formation professionnelle des Territoriaux !
A l'heure du bouclage de ce numéro du Mag UNSA Territoriaux, ce vote ultime n'a pas encore eu lieu… Suspens hitchcokien !

**-10%** SUR VOTRE ASSURANCE AUTO*

# Votre vocation est d'être au service des citoyens, la nôtre est de vous assurer.

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre fonction d'agent territorial : une protection juridique en cas de litige lié à l'exercice de votre fonction, des solutions d'épargne sûres et disponibles pour préparer votre retraite, ou encore une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt de travail.

**Rejoignez GMF - 1er assureur des agents des services publics.**

**Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/fonction-publique-territoriale**

GMF
ASSURÉMENT *humain*

*Offre réservée aux agents territoriaux, la 1ère année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.